

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 juillet 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. Mme Harrison a fait part qu'elle sera en retard.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.07.13.01

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 8 juin 2024

Les membres ont reçu le procès-verbal

Résolution numéro 24.07.13.02

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- L'entreprise TR3E a été informée de l'adoption de leur demande de paiement no 2, le 19 juin ;
- L'entreprise Construction UNIC a été informé de l'adoption des demandes de paiement no 1 pour la construction du garage et pour la restauration du Hangar à pétrole le 18 juin ;
- L'avis public pour l'ouverture du registre pour les personnes habiles à voter qui souhaitent la tenue d'un scrutin référendaire sur le règlement d'emprunt a été publié le 14 juin ;
- La résolution du conseil concernant la délégation de compétence de la gestion, de la collecte, du transport et du traitement des déchets ultimes à la MRC a été transmise à la MRC le 19 juin ;
- L'entreprise Constructions UNIC a été informée de l'acceptation de sa soumission concernant la réfection de l'abri à bateaux le 18 juin ;
- Les décisions du conseil concernant les demandes de permis traités ont été transmises à l'inspectrice en bâtiment, aux propriétaires respectifs et au CCU le 17 juin ;
- Mme Gail Richardson, Mme Aline Grenon, les membres du CCU et l'inspectrice en bâtiment ont été informés de la nomination de Mme Gail Richardson comme présidente et Mme Alin Grenon comme secrétaire du CCU le 17 juin ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la mairesse

Bonjour,

États financiers 2023

Nous avons espéré vous présenter les états financiers 2023, cette semaine, mais le temps nous a manqué. Les dernières discussions avec le comptable ont été finalisées la semaine dernière. Le comptable viendra donc vous les présenter le 03 août prochain lors d'une réunion spéciale.

150^e anniversaire

La saison des activités a bien débuté et l'achalandage est au rendez-vous. Les sujets des conférences sont variés et intéressants. La rencontre des insulaires est en préparation, nous avons près de 150 réservations pour le dîner. Nos commandes sont passées auprès du Pied Bleu. Le déroulement de la journée vous sera transmis prochainement. Nous espérons que cette rencontre sera appréciée de tous.

Garage municipal

Les travaux du garage municipal sont arrêtés, l'entrepreneur est en attente de l'autorisation de la CNESST pour reprendre les travaux après ce terrible accident.

Premiers répondants

À ce sujet je veux en profiter pour souligner l'importance d'avoir une équipe de premiers répondants sur l'île. Ce n'était pas un cas facile et ils ont fait un excellent travail. Les infirmières du CLSC ont besoin d'une équipe de premiers répondants. Pour bien effectuer son travail d'infirmière, cette dernière ne peut pas se présenter seule sur un cas d'urgence médicale, elle a besoin d'une équipe qui se mobilise pour s'occuper des premiers soins, des interventions de base et du transport d'une personne plessée ou malade.

CLSC de l'île

Nous avons reçu une bonne nouvelle, il y a quelques jours. Jocelyne Ouellet reprend sa place au CLSC pour quelque temps. Elle remplacera Myriam qui quitte son poste au CLSC de l'île. Judith Dumais a décidé de retarder un peu son départ.

Pavillon Lindsay

La toilette du Pavillon Lindsay a été installée avant les festivités de la Fête nationale. Elle est très achalandée, c'était donc un réel besoin. Comme je l'ai mentionné le mois dernier, nous allons y ajouter un point d'eau. Une enseigne est en préparation pour bien identifier le Pavillon Lindsay. Il y a du retard dans la livraison, nous devrions le recevoir vers la mi-août.

Rencontre de la députée Amélie Dionne

Nous avons pu profiter de l'inauguration des terrains du Regroupement, pour rencontrer Mme la Députée Amélie Dionne. Plusieurs sujets ont pu être abordés comme l'utilisation de l'Archipel durant les périodes de faibles marées, les problèmes de consigne, les prises électriques dans le stationnement de Cacouna pour les véhicules électriques, le branchement de BELL qui tarde, l'entretien des chemins et autres.

Terrains du Regroupement

Le Regroupement a acquis plusieurs terrains dans la continuité du Parc du Portage. Des sentiers ont été aménagés jusqu'au rivage et l'inauguration a eu lieu jeudi dernier. Nous recommandons à la population de profiter de ces aménagements qui permettent d'avoir un accès public au rivage.

Bonne réunion.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Il est fait le souhait que les démarches pour la livraison d'essence se poursuivent pour des raisons de sécurité publique et environnementales.

8. Première période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Comptoir gourmand

C : Incompréhension des opérateurs sur ce qu'est un site historique.

R : Peut-être incompréhension de l'opérateur, mais pas de la Corporation des maisons du Phare. L'entretien du site est mieux que l'an dernier.

Maintien à domicile des personnes âgées

Q : Dans le Bas Saint-Laurent il y a plusieurs projets de recherche-action pour le maintien à domicile des personnes âgées. Dans les Basques il y a un projet d'échange de services qui permet la réalisation de diverses tâches. Quelle subvention gouvernementale a permis la réalisation de ces projets ?

R : Ces aides sont regardées dans le cadre de la politique MADA. Un sondage aura lieu à l'automne et la politique sera élaborée au printemps.

Roseau commun (phragmite)

Q : Il y a trois peuplements de phragmite sur l'île, est-ce que la Municipalité est en mode de combat face à cette plante ?

R : Malheureusement nous n'avons pas la ressource humaine pour le faire.

Note : Il a été précisé après la rencontre que la Municipalité pouvait collaborer en fournissant la membrane géotextile.

C : La CPICIV pourrait s'impliquer. Elle est à l'étape de documenter le sujet.

Protection contre les feux de forêt

Q : La ville de Fermont a planté 1 000 arbres feuillus comme coupe-feu naturel au coût de 7,50 \$ l'arbre. Serait-il possible de contacter la faculté de foresterie de l'Université Laval pour une expertise, connaître les critères de la SOPFEU et du ministère de la Sécurité publique pour financer une pareille intervention ?

R : Malheureusement, nous avons un manque de personnel pour prendre de nouveaux dossiers. Nos dossiers en cours prennent déjà tout notre temps.

C : Il n'y a rien dans les règlements municipaux pour la réalisation d'un système d'étang autour d'une maison.

R : Ce sont les normes du ministère de l'Environnement qui s'appliquent pour ce type d'intervention. C'est un captage d'eau et il faut déposer une demande de permis à l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

9. Affaires en cours

9.1 Construction du garage municipal

9.1.1 TR3E - Demande de paiement numéro 3

Résolution numéro 24.07.13.03

CONSIDÉRANT la demande de paiement déposé par le service d'ingénierie TR3E Expert conseil pour le travail de suivi des soumissions ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 4 329,96 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 3 pour le travail de surveillance de chantier ;

Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme PRACIM.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Constructions UNIC - Demande de paiement numéro 2

Résolution numéro 24.07.13.04

CONSIDÉRANT la demande de paiement déposé par Construction UNIC pour les travaux de construction du garage à ce jour en juillet ;

CONSIDÉRANT le certificat de conformité déposé par le service d'ingénierie TR3E Expert conseil ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher:

Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 66 758,51 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 2 pour la période du 30 mai au 11 juillet 2024.

Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme PRACIM.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Rénovation du Hangar à pétrole, station du Phare

9.2.1 Constructions UNIC - Demande de paiement numéro 2

Résolution numéro 24.07.13.05

CONSIDÉRANT la demande de paiement déposé par Construction UNIC pour les travaux de restauration du Hangar à pétrole en juillet ;

CONSIDÉRANT la conformité constatée des travaux effectués ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé :

Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 32 191,77 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 2 pour la période du 30 mai au 11 juillet 2024.

Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Résolution numéro 24.07.13.06

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a reçu une subvention dans le cadre du programme PRACIM pour la construction d'un garage municipal (Dossier 2030641) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs doit signer une conversion d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que conseil mandate Mme Louise Newbury, mairesse, pour signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs la convention de financement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,

Adoptée à l'unanimité

9.4 Fête du 150^e anniversaire de la Municipalité

Aucun rapport.

10. Affaires nouvelles

10.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Joanie Harrison

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier certifie avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires de Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3, le 14 juin 2024

Et je la dépose officiellement au conseil.

Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier

10.2 Achat d'une citerne de transport de diésel

Résolution numéro 24.07.13.07

CONSIDÉRANT les conditions de livraison de carburant sur l'île ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil autorise l'achat du réservoir portatif de 440 litres pour le transport de diésel auprès de Surplus général Tardif au montant approximatif de 2 000 \$ (TTI).

Adoptée à l'unanimité

10.3 Demande d'une carte de crédit pour l'achat d'essence pour le camion de voirie

Résolution numéro 24.07.13.08

CONSIDÉRANT les conditions de livraison de carburant sur l'île ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de carte de crédit auprès de la société Shell afin de permettre à l'employé de voirie de faire le plein du camion en essence et l'achat de diésel.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Embauche de Mme Alice Kieran comme inspectrice en prévention des incendies

Résolution numéro 24.07.13.09

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en prévention des incendies de la MRC et du plan de mise en œuvre locale ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22.03.12.04 le conseil nommait Mme Alice Kieran comme coordonnatrice et inspectrice en bâtiment en matière de prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kieran a reçu une formation adéquate pour faire la visite des bâtiments et qu'elle a accompagné le préventionniste de la MRC durant deux ans afin de pouvoir poursuivre les inspections de bâtiment de façon autonome ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil nomme Mme Alice Kieran à titre de préventionniste en prévention des incendies et est autorisée à effectuer les visites préventives des bâtiments en conformité avec le plan de mise en œuvre de la Municipalité du schéma de couverture de risque de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Fixation de la date pour le traitement de la demande de dérogation mineure de M. Alain Roy et Mme Micheline Morin pour le 417, chemin du Bout-d'en-Bas

Résolution numéro 24.07.13.10

Description sommaire de la demande : permettre aux propriétaires de se brancher sur le réseau d'électricité d'Hydro-Québec malgré l'interdiction prévue à l'article 5.7.2.7 al 5 du règlement de zonage 80-2.1. (Article 5.7.2.7 al. G du règlement de zonage 203-2)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le demandeur le 25 juin 2024 ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que la demande de dérogation mineure de M. Alain Roy et Mme Micheline Morin soit traitée à la séance du conseil du 10 août 2024 et qu'un avis décrivant la portée de la demande de dérogation mineure soit préalablement transmis aux citoyens conformément aux règlements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Date pour le dépôt du rapport financier 2023

Résolution numéro 24.07.13.11

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil fixe au samedi le 3 août 2024 à 13 h 30, la date pour le dépôt du rapport financier 2023 et le rapport du vérificateur externe.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il y a eu une rencontre du CCU le 6 juillet pour le traitement d'une demande de permis et des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale.

11.2 Adoption procès-verbal réunion du 1^{er} juin 2024

Résolution numéro 24.07.13.12

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 1^{er} juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Demandes de permis PIIA

Arrivée de Mme Joanie Harrison à 10 h 03.

11.3.1 Demande de permis de M. Jean-François Gravel pour la restauration de la toiture du bâtiment principal au 2304, chemin de l'Île

Résolution numéro 24.07.13.13

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu le 13 juin 2024 une demande de permis de M. Jean-François Gravel pour la restauration de la toiture du côté ouest du bâtiment principal au 2304, chemin de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conditionnel à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l'application du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU avec la note suivante : Pour une bonne intégration, la couleur de la tôle devra s’harmoniser avec le reste du bâtiment et de la toiture qui est en bardeaux de cèdre ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise la demande de permis de M. Jean-François Gravel pour la restauration de la toiture par de la tôle à baguette du côté ouest du bâtiment principal au 2304, chemin de l’Île ;

Que la résolution soit transmise à l’inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu’elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l’ensemble des règlements d’urbanisme.

Adoptée à l’unanimité

11.4 Programme d’aide à la restauration patrimoniale

11.4.1 Octroi de subvention

Résolution numéro 24.07.13.14

CONSIDÉRANT le Programme territoriale d’aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024, les critères d’admissibilité et les pourcentages alloués à l’article 12 du programme;

CONSIDÉRANT les huit demandes d’aide soumises;

CONSIDÉRANT l’évaluation des bâtiments déposée par l’inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal au sujet des demandes, en lien avec l’article 12 du règlement sur le Programme territoriale d’aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d’aides financières pour la réalisation de ces projets correspondent au budget disponible;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU sur l’octroi des aides à accorder ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé :

Que le conseil octroi une aide financière aux personnes suivantes pour la restauration de bâtiments patrimoniaux, à être réparti de la façon suivante :

Nom	Bâtiment	Adresse	Montrant octroyé
Claudine Lévesque	Bâtiment secondaire	1006, chemin de l’Île	2 000,57 \$
Gestion Carol Caron	Fumoir	414, Bout-d’en-Bas	4 688,74 \$
Martine Vally/ Nathalie Boucher	Fumoir	3404, chemin de l’Île	657,00 \$
Jean-Pierre Dionne	Fumoir	7102, chemin de l’Île	980,72 \$
Lyne Boyer	Fumoir	508, chemin de l’Île	8 733, 00 \$
Patrick Caron	Fumoir	4902, chemin de l’Île	1 771,77 \$
Jean-François Gravel	Fumoir	2304, chemin de l’Île	18 105,00 \$

Les animations vont bon train. L'animation de Robert Desrosiers a été un franc succès qui a plu à tous les participants. Les Métisseries ont été populaires et ont ralliés un très grand nombre de touristes. Nous sommes heureux de la 2e présence du camion Livre en fête qui était présent hier matin.

Centre de récupération :

Rien à signaler

12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique :

La grosse navette est réparée et est de nouveau en service. La voiturette de golf est très sollicitée. La publicité est faite à l'aide d'un code QR. La location de vélo est moindre mais supérieur à l'an dernier. Les guides sont en poste dans tout le circuit touristique.

Corporation de la Culture et des Loisirs :

La Fête nationale a été magnifique. L'artiste était approprié. Les conférences vont bien. Celle sur les fumoirs fut un succès. Les activités jeunesse ont beaucoup de succès.

13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 24.07.13.15

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 183 329,17 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 10 005,48 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 2 578,82 \$, les dépenses non compressibles au montant de 41 778,06 \$, les dépenses autorisées par résolutions au montant de 128 966,81 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Deux personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Prévention des incendies

C : Il serait bien de joindre une ou deux personnes à Mme Kieran pour former une nouvelle relève. Cela permettrait aussi d'intégrer les membres du comité de prévention.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.07.13.16

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 10 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.